

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE PARC INDUSTRIEL D'EOLIENNES : ARGENTON VIGOUX CELON

De : Bertrand de REVIERS <bertranddereviers@yahoo.fr>

Date : 13/12/2018 15:40

Pour : "pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr" <pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr>

ENQUETE PUBLIQUE PARC INDUSTRIEL D'EOLIENNES : ARGENTON VIGOUX CELON

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

S'adressant aux Français lundi dernier, le Président de la République a marqué sa volonté de renouer avec les territoires et de réconcilier les Français avec les autorités politiques du pays.

Je saisis donc l'occasion d'apporter ma contribution à l'enquête publique sur le projet d'implantation d'un parc d'éoliennes aux portes de la Brenne en y marquant un **avis défavorable**.

Les motifs

- La défiguration du paysage ;
- L'impact sur la santé des habitants (le principe de précaution est inscrit dans la constitution) ;
- La dévalorisation du patrimoine immobilier ;
- L'impact sur les activités économiques, artisanales, touristiques
- La perturbation des circuits des oiseaux et amfibies migrateurs, et la dévalorisation des chasses et de leurs fonciers
- Le risque de destruction de la faune ornithologique (la Ligue de Protection des Oiseaux situe à 18 le haut de la fourchette du nombre d'oiseaux tués par les éoliennes) ;
- La part de la France dans l'émission mondiale de dioxyde de carbone (CO2) se situe seulement à 1 % ; ce qui rend la démarche ridicule,
- L'énergie nucléaire est propre et préserve réellement l'indépendance énergétique de la France ;
- L'énergie éolienne est inconstante, qui dépend des conditions météorologiques... Il faut qu'il y ait du vent, c'est-à-dire 30 % du temps, alors que les consommateurs veulent de l'électricité tout le temps... En outre si le vent souffle trop fort, il faut débrayer l'aérogénérateur pour éviter des accidents de rupture de mâts ou de projection de pâles ; Et EDF est contraint de racheter au prix fort l'énergie produite quand on n'en a pas besoin (week-end du début septembre!) ;
- La réalisation des objectifs du Grenelle de l'environnement d'ici 2020 se traduirait par un surcoût, selon l'Institut Montaigne, de 2 à 3 milliards d'euros... Ce surcoût est payé par les consommateurs au travers de la CSPE (Contribution au Service Public d'Electricité), mais aussi via des tarifs artificiellement gonflés par des rachats d'énergie éolienne à des cours abusifs et protégés

En vous remerciant de la lecture attentive de ce courriel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de toute ma considération

Bertrand de Reviers

Ingénieur agronome I.N.A., IAE,

3e cycle en Economie, en Gestion, en Géographie Rural

Berrichon depuis 1942

Ancien Secrétaire général du Cercle Amical du Berry



Garanti sans virus. www.avast.com